

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Subventions de Fonctionnement aux associations pour 2024.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 2 avril 2024 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer des subventions aux associations suivantes pour l'exercice 2024 :

Association	Montant de la subvention 2024
ADIL	200 €
ART'ENVOL	250 €
ARTPOVAL	400 €
ATTRAZI PEDAGOGICHI DI CORSICA	250 €
BOULE VALINCO RIZZANESE	800 €
CAMPA IN CITA	1 500 €
CDAD	1 000 €
CLUB ATHLETISME DE PROPRIANO	3 200 €
CLUB DE PLONGEE LES DAUPHINS DU VALINCO	400 €
CLUB DU 3EME AGE	1 500 €
CRECHE DU VALINCO	6 000 €
I CIGNALI SARTINESI	400 €
INSEME	1 000 €
MISSION LOCALE	8 521 €
PRUPIA IN FESTA	2 000 €
SQUADRA VALINCU ALTA ROCCA SARTINESE	39 000 €
TENNIS CLUB	3 000 €
TOUR DE CORSE HISTORIQUE	10 000 €
TOTAL	79 421 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ALLOUE aux associations, une subvention pour 2024, selon le tableau ci-dessus, pour un montant global de 79 421 €.
- DIT que le versement des subventions supérieur à 100 € aux associations locales est subordonné à la transmission de leur bilan comptable, de leur compte de résultat, de leur compte prévisionnel et du rapport annuel de l'Assemblée Générale.
- DIT que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

